

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°109

Février 2010



RESSOURCES HUMAINES

Depuis le 15 janvier 2010, la CSSF a recruté 7 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Personnel, Administration, et Finances

Alain OESTREICHER

Systèmes d'informations et surveillance des PSF de support

Isabelle GIL

Département juridique

Anouk DUMONT

Surveillance OPC

Nicolas MULLER

Supervision publique de la profession de l'audit

Frank BOURGEOIS

Hugues WANGEN

Surveillance FOP, SICAR, Titrisation

Paul SCHOLTES

Michael RADEMACHER

Au 15 février 2010 la CSSF compte 330 agents, dont 178 hommes et 152 femmes.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI DU 18 DÉCEMBRE 2009 RELATIVE À LA PROFESSION DE L'AUDIT

1) Mission de supervision publique de la profession de l'audit

La CSSF attire l'attention sur la publication de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit (ci-après « la Loi ») qui entre en vigueur le 23 février 2010.

Cette Loi transpose en droit luxembourgeois la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006, plus communément appelée la « 8^{ème} directive modifiée », concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés et modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil et abrogeant la directive 84/253/CEE. La Loi précitée abroge les dispositions de la loi modifiée du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises.

La transposition de la 8^{ème} directive modifiée en droit national se traduit essentiellement par l'attribution à la CSSF de la mission de supervision publique de la profession de l'audit. En tant qu'autorité de supervision publique de la profession de l'audit, la CSSF est en charge de l'octroi du titre de « réviseur d'entreprises » et de « cabinet de révision », de l'agrément et de l'enregistrement des professionnels effectuant le contrôle légal des comptes et toutes autres missions qui leur sont confiées par la Loi à titre exclusif, de l'adoption des normes d'audit et des normes relatives à la déontologie et au contrôle interne de qualité des cabinets de révision agréés, de la formation continue, de l'assurance qualité, ainsi que du système d'enquête et de sanctions couvrant les activités réservées à la profession de l'audit.

Parallèlement, un ensemble de règlements grand-ducaux, qui comportent des mesures d'exécution de la Loi précitée ou des précisions de certaines dispositions de la Loi, ont été publiés en même temps que la Loi. Ces règlements grand-ducaux touchent aux aspects de la qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, de la formation continue des réviseurs d'entreprises et des réviseurs d'entreprises agréés, du financement du système de supervision publique de la profession de l'audit et de la reconnaissance de prestataires d'autres Etats membres.

La CSSF a prévu de publier prochainement une circulaire qui fournira une description générale des nouvelles dispositions introduites par la Loi et des règlements grand-ducaux, ainsi que les modalités pratiques découlant de ces textes législatifs et réglementaires.

Liens utiles :

www.cssf.lu

2) Service « supervision publique de la profession de l'audit » - Ressources humaines

Dans le cadre de sa nouvelle mission, la CSSF a mis en place en octobre 2008 le service « Supervision publique de la profession de l'audit » chargé de s'assurer que les professionnels soumis à sa supervision publique effectuent les contrôles conformément aux dispositions de la Loi.

Au cours de l'exercice 2008 et 2009, le service chargé de la supervision publique de la profession de l'audit a activement travaillé en vue de mettre en place le cadre législatif et réglementaire, ainsi que les structures destinées à encadrer les personnes effectuant le contrôle légal des comptes annuels ou consolidés et toutes autres missions qui leur sont confiées par la Loi. Le service compte actuellement un effectif de 7 personnes.

■ REGLEMENT GRAND-DUCAL DU 1^{ER} FEVRIER 2010 PORTANT PRECISION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI MODIFIEE DU 12 NOVEMBRE 2004 RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le règlement grand-ducal du 1^{er} février 2010 portant précision de certaines dispositions de la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme trouve son fondement dans les recommandations et la méthodologie du Groupe d'Action Financière (GAFI). Il entend suivre fidèlement toutes les exigences y énoncées afin de rendre le dispositif législatif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme conforme aux normes édictées par le GAFI. Si certaines mesures ont toujours été appliquées par les professionnels, sur base notamment des circulaires de la CSSF, d'autres mesures complètent certains points de la réglementation luxembourgeoise telle qu'elle est prévue par la loi du 12 novembre 2004. Il s'agit en particulier des mesures en matière d'obligations de vigilance simplifiées et en matière d'obligations de vigilance renforcées. Le règlement s'adresse non seulement aux professionnels du secteur financier tel que cela est le cas pour les circulaires de la CSSF, mais à tous les professionnels soumis à la loi modifiée du 12 novembre 2004.

■ CIRCULAIRE CSSF 10/437 RELATIVE AUX LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES POLITIQUES DE REMUNERATION DANS LE SECTEUR FINANCIER.

L'objet de cette circulaire est de mettre en œuvre la recommandation 2009/384/CE de la Commission européenne du 30 avril 2009 sur les politiques de rémunération dans le secteur des services financiers. Cette recommandation vise à améliorer la prise, la gestion et le contrôle des risques dans les établissements financiers en définissant des lignes directrices relatives notamment à la structure des rémunérations et au processus d'élaboration et de mises en œuvre des politiques de rémunération.

■ CIRCULAIRE CSSF 10/433 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE CSSF 05/187 EN CE QUI CONCERNE LE TABLEAU « ENGAGEMENTS HORS-BILAN » (TABLEAU III.1.)

L'objet de cette circulaire est d'étendre l'envoi du tableau « engagements hors-bilan » (tableau III.1.) à toutes les catégories d'entreprises d'investissement de droit luxembourgeois en vue d'exercer une surveillance permanente adéquate. La circulaire fournit également des précisions concernant les renseignements des comptes collectifs-clients (« omnibus accounts ») à indiquer dans le tableau en question ainsi que des informations concernant les modalités de transmission du tableau.

Les nouvelles dispositions relatives au tableau « engagements hors-bilan » entreront en vigueur à partir du 31 mars 2010.

REGLEMENTATION INTERNATIONALE

Publication par le CEBS d'une version révisée du schéma de reporting financier FINREP et de la nouvelle taxonomie FINREP

Le 15 décembre 2009, le CEBS a publié une version provisoire révisée du schéma de reporting financier FINREP (FINREP rev 2), applicable à partir de janvier 2012. En 2010, FINREP rev 2 sera revu en vue de prendre en compte des modifications de l'IASB, en l'occurrence le remplacement de la norme internationale IAS 39 dont la finalisation est prévue pour 2010.

En outre, le CEBS a développé une taxonomie XBRL (eXtensible Business Reporting Language) pour FINREP rev 2. Durant la période du 1^{er} janvier 2010 au 23 avril 2010, la taxonomie FINREP est en consultation publique. La taxonomie FINREP peut être consultée sur le site Internet dédié aux projets XBRL www.eurofiling.info.

Publication par le CEBS d'une version révisée du reporting prudentiel COREP

Le 6 janvier 2010, le CEBS a publié une version révisée de COREP. Cette version prend en compte d'une part les modifications des directives 2009/27/EC et 2009/83/EC (CRD), d'autre part les changements de la directive 2009/111/EC (CRD II). Cette version révisée de COREP est applicable pour le 31 décembre 2010.

En outre, le sous-groupe travaille sur un projet ayant pour but l'uniformisation du schéma de reporting COREP (formats, fréquences et dates de reporting uniformes), applicable à partir du 31 décembre 2012.

Publication d'un document de consultation du CESR sur l'élargissement du champ d'application de la Directive Transparence

Le Comité Européen des Régulateurs des marchés des Valeurs Mobilières (CESR) a publié en date du 9 février 2010 un document de consultation concernant le champ d'application des obligations en matière d'informations concernant les participations importantes découlant de la directive 2004/109/CE du 15 décembre 2004 sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Ledit document propose d'élargir le champ d'application de la directive en matière des notifications de participations importantes à des instruments ayant un effet économique similaire à la détention ou au droit d'acquies des actions qui sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

Les réponses à ce document doivent être déposées en ligne via le site internet de CESR (www.cesr.eu) sous la rubrique *Consultation* jusqu'au 31 mars 2010. Une copie du document de consultation peut être téléchargée sur le site internet de CESR ainsi que sur le site internet de la CSSF (www.cssf.lu ⇒ Emetteurs / Prospectus ⇒ Obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières ⇒ Documentation).

SANCTIONS

Sanctions à l'égard d'un PSF de support

Conformément à l'article 63 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, la CSSF a infligé une amende d'ordre aux dirigeants d'un PSF pour refus de communiquer certains documents relatifs à ses comptes annuels, demandés par la Commission dans le délai imparti.

AVERTISSEMENT

Avertissement du 27 janvier 2010

Le 27 janvier 2010, la CSSF a publié un avertissement qui fait suite à celui publié par l'autorité de surveillance irlandaise « Irish Financial Services Regulatory Authority » concernant les activités d'une société dénommée Olta Capital Management Inc. qui prétend être établie, entre autres, au Luxembourg.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que la société Olta Capital Management Inc. ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services financiers au ou à partir du Luxembourg.

Avertissement du 3 février 2010

Le 3 février 2010, la CSSF a publié un avertissement qui fait suite à celui publié par l'autorité de surveillance grecque « Hellenic Capital Market Commission » concernant les activités d'une société de droit luxembourgeois dénommée Capital Investors S.A., SPF.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que la société Capital Investors S.A., SPF, dont le siège (11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) a été dénoncé avec effet au 22 octobre 2009, ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services financiers au ou à partir du Luxembourg.

ACTUALITES

Publication – Prospectus pour valeurs mobilières

La loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières 'loi Prospectus' est désormais disponible en version anglaise sur le site officiel de la CSSF sous la rubrique 'Législation et Réglementation'.

COMMUNIQUES DE PRESSE

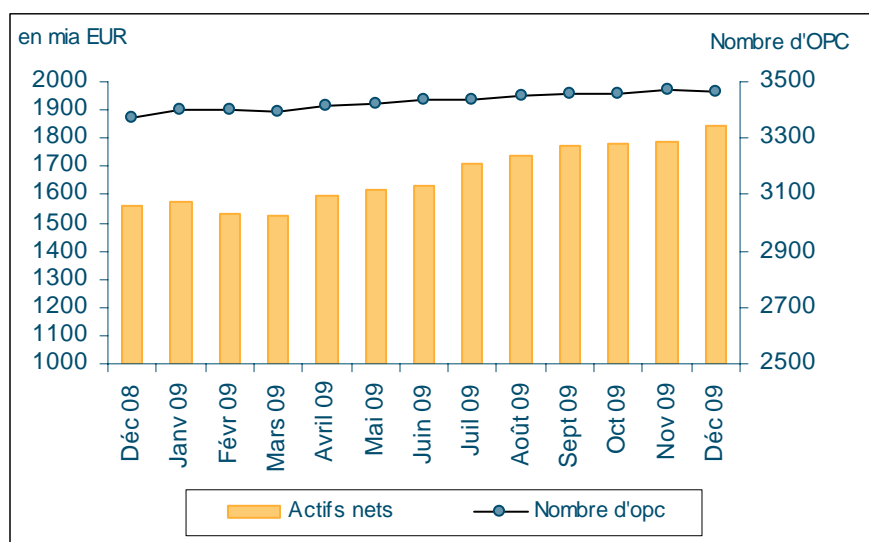
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE DECEMBRE 2009

Communiqué de presse 10/04 du 2 février 2010

I. Situation globale

Au 31 décembre 2009, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 1.840,993 milliards contre EUR 1.788,910 milliards au 30 novembre 2009, soit une augmentation de 2,91% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 18,04%.

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de décembre une variation positive se chiffrant à EUR 52,083 milliards. Cette variation positive se répartit en EUR 50,727 milliards (+2,83%) à cause de l'impact positif des marchés financiers et en EUR 1,356 milliards (+0,08%) provenant d'émissions nettes positives.



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.463 par rapport à 3.473 le mois précédent. 2.108 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 10.877 compartiments. En y ajoutant les 1.355 entités à structure classique, un nombre total de 12.232 entités sont actives sur la place financière.

Concernant les OPC à actions, la tendance haussière des performances s'est poursuivie au mois de décembre dans un contexte de publication de données macroéconomiques positives. Les OPC luxembourgeois à actions ont également enregistré globalement au mois de décembre des émissions nettes positives.

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à actions est illustrée dans le tableau ci-dessous:

Evolution des OPC à actions au mois de décembre 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	5,66%	0,36%
Actions européennes	5,07%	-0,05%
Actions américaines	7,01%	0,81%
Actions japonaises	5,60%	0,49%
Actions Europe de l'Est	8,52%	-0,43%
Actions Asie	7,37%	2,66%
Actions Amérique latine	6,83%	0,26%
Actions autres	7,04%	1,89%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Les marchés des obligations européennes furent marqués au mois de décembre par la dégradation de la note de la Grèce par les agences de notation. En conséquence, suite à l'augmentation des primes de risque sur les obligations de l'Etat grec, le différentiel de rendement entre les obligations grecques et les autres Etats européens s'est élargi.

En somme, en raison de l'augmentation des rendements sur les obligations d'Etat européennes, les OPC à obligations européennes ont enregistré des pertes de cours au mois de décembre.

Par contre, les OPC investissant dans des obligations « High Yield » ont montré des performances positives au mois de décembre, suite à une nouvelle réduction des primes de risque.

En ce qui concerne le marché des obligations d'Etat américaines, l'anticipation d'une augmentation du taux d'inflation a eu un impact négatif sur les cours.

Concernant l'investissement net en capital, les OPC à obligations ont pu enregistrer au mois de décembre des émissions nettes positives.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de décembre 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,11%	-5,45%
Marché monétaire en USD	4,26%	0,33%
Marché monétaire marché global	1,06%	-3,22%
Obligations européennes	-0,59%	0,59%
Obligations américaines	2,38%	1,61%
Obligations marché global	1,00%	1,42%
Obligations High Yield	3,58%	1,27%
Autres	1,43%	1,48%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à revenu diversifié et des fonds de fonds au mois de décembre est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de décembre 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	2,16%	1,11%
Fonds de Fonds	2,45%	-0,01%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Commission de Surveillance du Secteur Financier

Enfin, il est à noter qu'au mois de décembre l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR d'environ 4,2% a positivement impacté les actifs nets des catégories d'OPC luxembourgeois investissant dans des titres libellés en USD.

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2006	1 469	1 516,540 €	552	249,916 €	217	78,394 €	2 238	1 844,850 €
31/01/2007	1 482	1 558,650 €	556	256,698 €	222	80,462 €	2 260	1 895,810 €
28/02/2007	1 490	1 568,660 €	561	259,029 €	227	81,018 €	2 278	1 908,707 €
31/03/2007	1 457	1 580,732 €	563	265,013 €	228	81,615 €	2 248	1 927,360 €
30/04/2007	1 461	1 613,851 €	571	269,882 €	244	83,263 €	2 276	1 966,996 €
31/05/2007	1 469	1 660,616 €	578	277,244 €	255	86,802 €	2 302	2 024,662 €
30/06/2007	1 492	1 675,029 €	584	283,491 €	276	88,502 €	2 352	2 047,022 €
31/07/2007	1 519	1 676,027 €	586	285,907 €	302	91,043 €	2 407	2 052,977 €
31/08/2007	1 538	1 649,820 €	585	288,727 €	337	96,757 €	2 460	2 035,304 €
30/09/2007	1 547	1 668,478 €	588	289,818 €	366	100,848 €	2 501	2 059,144 €
31/10/2007	1 599	1 713,963 €	608	297,171 €	411	112,385 €	2 618	2 123,519 €
30/11/2007	1 639	1 652,126 €	618	294,554 €	504	117,117 €	2 761	2 063,797 €
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €

■ LIFEMARK S.A.

Communiqué de presse 10/03 du 1^{er} février 2010

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») a décidé aujourd'hui de suspendre les valeurs mobilières émises par LIFEMARK S.A. (« Lifemark ») de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Comme annoncé précédemment, un administrateur provisoire avait déjà été nommé auprès du conseil d'administration de Lifemark le 18 novembre 2009 pour une période de trois mois avec une mission de contrôle, d'initiative et d'enquête (veuillez vous référer à notre communiqué de presse du 19 novembre 2009). L'administrateur provisoire a, entre autres, été nommé dans le but d'élaborer, si possible, en coopération avec le conseil d'administration de Lifemark, une solution durable aux problèmes actuels de Lifemark et il soumettra à la CSSF un rapport détaillé sur le résultat de ses analyses. Entre-temps, le conseil d'administration de Lifemark a soumis le 31 janvier 2010 une proposition à la CSSF pour restructurer la dette de Lifemark et qui consisterait principalement à laisser expirer le portefeuille et à modifier les conditions générales des obligations existantes de sorte à les transformer en obligations zéro-coupon ne donnant pas droit à des versements d'intérêt. Cette proposition, si la CSSF l'accepte, serait transmise au trustee afin qu'il valide le non-paiement des prochains coupons dus sur les obligations et, finalement, qu'il organise le vote des obligataires sur la restructuration de la dette telle que proposée par le conseil d'administration. Sur base de ses enquêtes et du rapport provisoire de l'administrateur provisoire, la CSSF examinera si la proposition du conseil d'administration garantit aux investisseurs le recouvrement de leurs investissements initiaux ou si le régime spécifique de liquidation, défini par la loi luxembourgeoise relative à la titrisation, protégera le mieux les droits des investisseurs.

■ COMPTES DE PROFITS ET PERTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU 31 DECEMBRE 2009

Communiqué de presse 10/02 du 20 janvier 2010

Sur base de chiffres provisoires¹, la Commission de Surveillance du Secteur Financier évalue le résultat avant provisions du secteur bancaire luxembourgeois à 5.770 millions d'EUR pour l'exercice 2009. Par rapport à l'exercice 2008, le résultat avant provisions augmente ainsi de 1,4%.

La légère progression du résultat avant provisions intervient dans le contexte d'une **forte hausse des « autres revenus nets »**. En 2009, ces revenus, qui évoluent généralement de concert avec les marchés financiers, haussent de 1.257 millions d'EUR en raison principalement des variations de la juste valeur des titres détenus par les banques. En 2008, la baisse généralisée des marchés financiers avait négativement impacté la valeur de ces titres comme en témoigne la perte comptable de 528 millions d'EUR enregistrée dans le poste des autres revenus nets au 31 décembre 2008. Depuis lors, le recul des primes de risque demandées par les investisseurs a fait augmenter les valeurs de marché des titres en question et les « autres revenus nets » affichent ainsi un excédent de 729 millions d'EUR pour 2009.

Par contre, les chiffres montrent une **franche diminution des revenus récurrents (marge d'intérêts et revenus de commissions)**.

Pour les revenus de commissions, la baisse atteint 13,3% en comparaison annuelle. Ce recul trouve son origine dans la crise financière et la chute concomitante des valeurs boursières qui avait diminué les avoirs sous gestion servant d'assiette au calcul des commissions de gestion et découragé les opérations en bourse génératrices de commissions de courtage.

Pour la marge d'intérêts, un revirement de tendance s'est opéré au quatrième trimestre 2009. Les moindres opportunités de transformation de liquidités et la baisse de la somme des bilans des banques sur un an ont engendré moins de revenus d'intérêts. De surcroît, les produits de dividendes, renseignés au niveau de la marge d'intérêts, sont en nette diminution. En 2008, ces dividendes relatifs aux très bons résultats dégagés en 2007 avaient été particulièrement élevés. Il s'ensuit que la marge d'intérêts (dividendes compris) baisse de 11,7%.

Dans l'ensemble, l'addition des facteurs exposés ci-dessus aboutit pour 2009 à **un produit bancaire quasiment inchangé** par rapport à l'exercice 2008.

La **diminution des frais généraux** de l'ordre de 2,9% conduit dès lors à la légère augmentation du résultat avant provisions.

Sur base des chiffres provisoires actuellement disponibles, qui ne sont pas encore audités, les dépréciations nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le poste des autres revenus nets, diminueront substantiellement par rapport au 31 décembre 2008. A cette date, le résultat net avait été historiquement faible en raison des importantes dépréciations d'actifs occasionnées par la crise financière. Il en résultera une hausse très significative du résultat net de 2009 qui, pourtant, ne parviendra pas à égaler les bénéfices extraordinaires des années 2005 – 2007.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 2009

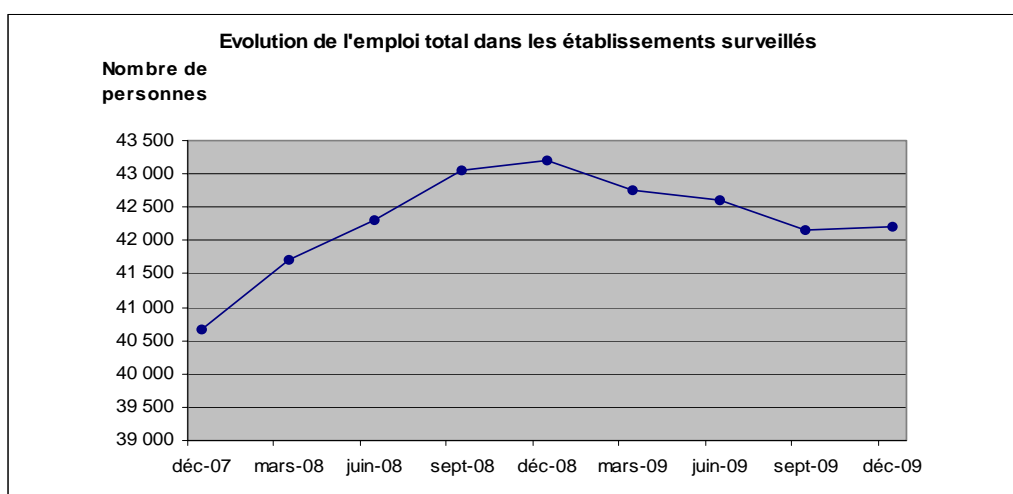
Postes en millions d'EUR	Décembre 2008	Décembre 2009	%
Marge d'intérêts ²	7.072	6.247	-11,7%
Revenus de commissions	3'603	3.125	-13,3%
Autres revenus nets	-528	729	-
Produit bancaire	10.147	10.100	-0,5%
Frais de personnel	2.403	2.391	-0,5%
Autres frais généraux	2.056	1.940	-5,6%
Frais généraux	4.459	4.331	-2,9%
Résultat avant provisions	5.687	5.770	+1,4%

¹ Les banques reprises dans l'échantillon représentent 97,25% du résultat avant provisions de l'exercice 2008.

² Y compris dividendes perçus sur les filiales

STATISTIQUES

■ EVOLUTION DE L'EMPLOI TOTAL DANS LES ETABLISSEMENTS SURVEILLES



■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 décembre 2009 en hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 792,642 milliards au 31 décembre 2009 par rapport à EUR 789,206 milliards au 30 novembre 2009, soit une augmentation de 0,43% sur un mois.

Le nombre total de personnes employées auprès des établissements de crédit luxembourgeois s'élève à 26.420 au 31 décembre 2009, soit une baisse de 77 unités (-0,29%) par rapport au 30 septembre 2009 et une baisse de 785 unités (-2,97%) sur un an.

Le nombre des banques inscrites sur la liste officielle au 31 janvier 2010 s'élève à 150 unités.

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Somme des bilans des PSF au 31 décembre 2009 en hausse

Suivant les données provisoires établies au 31 décembre 2009, la somme des bilans de l'ensemble des PSF s'est chiffrée à EUR 22,456 milliards contre EUR 22,005 milliards au 30 novembre 2009, soit une hausse de 2,05 % sur un mois.

Le résultat net provisoire de l'ensemble des PSF s'est élevée à la fin du mois de décembre 2009 à EUR 1.577,04 millions contre EUR 1.512,95 millions au 30 novembre 2009.

Le personnel employé auprès des PSF est passé de 13.605 unités au 31 décembre 2008 à 13.362 unités au 30 septembre 2009, soit une réduction de 243 unités au cours des neuf premiers mois de l'année 2009 pour remonter à 13.485 unités au 31 décembre 2009 soit une progression des effectifs de 123 unités au cours du dernier trimestre 2009. Vu sur une période de douze mois, ceci représente une diminution annuelle de 0,88 % ou bien de 120 unités.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Fonds de pension :

Au 5 février 2010, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005 s'élève à 13 au 5 février 2010.

Sociétés d'investissement à capital à risque (SICAR) :

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les deux SICAR suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée :

- MICROVENTURES INVESTMENTS S.C.A., SICAR, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Les SICAR suivantes ont été retirées de la liste officielle :

- KKR PEI SICAR, SARL
- GLOBAL BIOFUEL SICAR (GBS), S.C.A.

Au 5 février 2010 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 237 unités.

Organismes de titrisation :

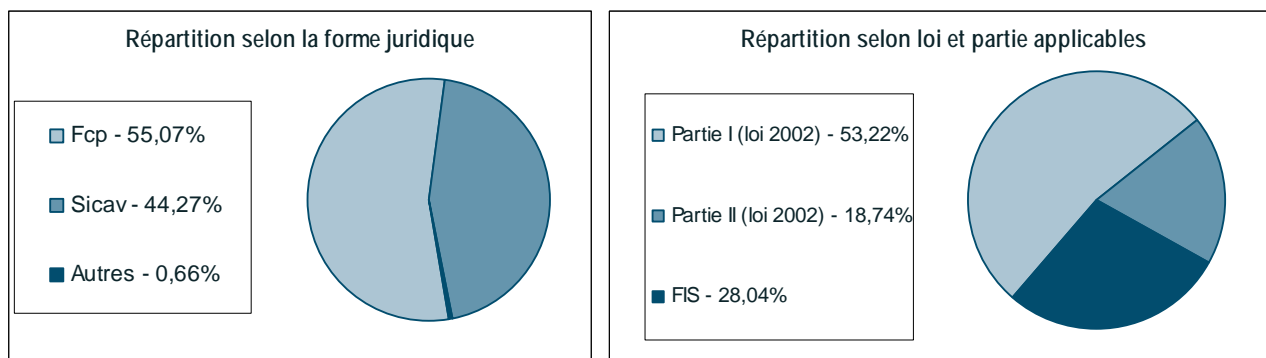
Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'est élevé à 24 unités au 5 février 2010.

STATISTIQUES OPC

Statistiques trimestrielles sur l'industrie des organismes de placement collectif Situation au 31 décembre 2009

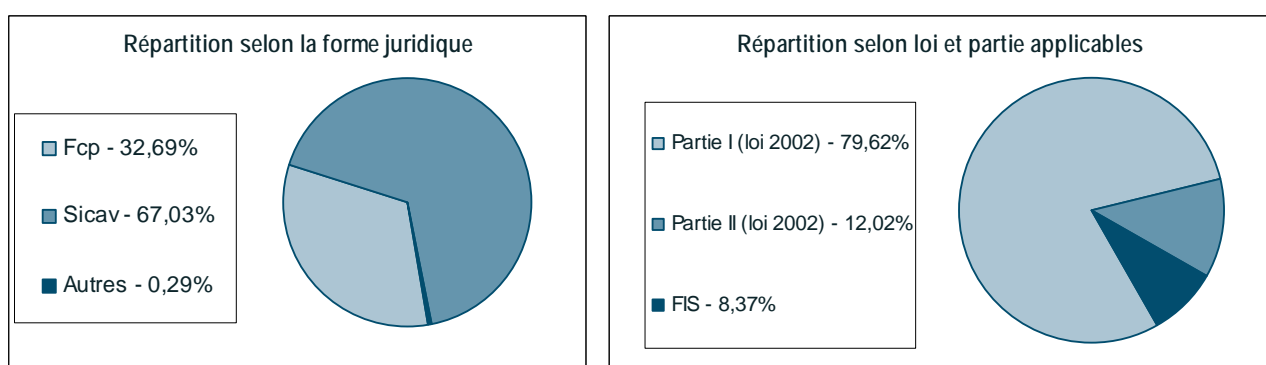
En plus des statistiques mensuelles, la lettre d'information reprend tous les trois mois des informations plus détaillées sur le secteur des fonds d'investissement, notamment en ce qui concerne l'origine des promoteurs et la politique d'investissement des OPC.

■ NOMBRE D'OPC



Loi, partie \ forme juridique	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	1 185	658	0	1 843
Partie II (loi 2002)	287	355	7	649
FIS	435	520	16	971
TOTAL	1 907	1 533	23	3 463

■ ACTIFS NETS DES OPC



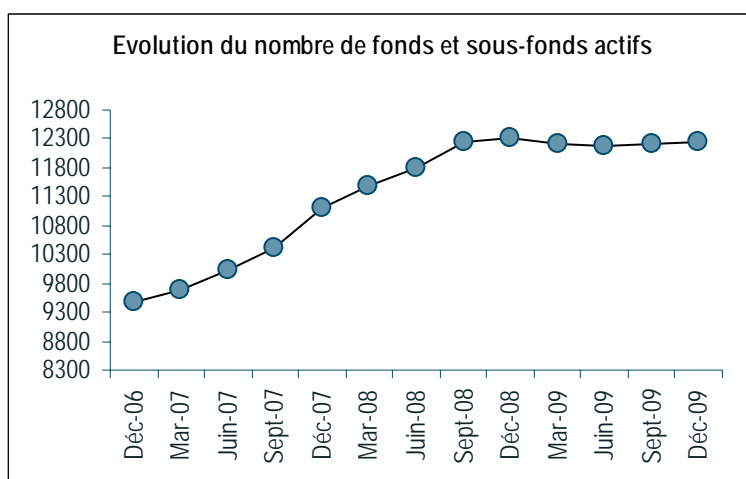
Loi, partie \ forme juridique (en mia EUR)	FCP	SICAV	Autres	Total
Partie I (loi 2002)	446,799	1 018,944	0,000	1 465,743
Partie II (loi 2002)	80,508	139,803	0,892	221,203
FIS	74,481	75,187	4,379	154,047
TOTAL	601,788	1 233,934	5,271	1 840,993

STATISTIQUES OPC

■ ORIGINE DES PROMOTEURS DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)	En %
Etats-Unis	389,191	21,1%
Allemagne	350,482	19,0%
Suisse	292,784	15,9%
Grande-Bretagne	218,794	11,9%
Italie	156,095	8,5%
Belgique	140,974	7,7%
France	124,154	6,8%
Pays-Bas	39,126	2,1%
Suède	30,064	1,6%
Luxembourg	28,772	1,6%
Autres	70,557	3,8%
TOTAL	1 840,993	100 %

■ EVOLUTION DU NOMBRE D'UNITES



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES OPC LUXEMBOURGEOIS

	Actifs nets (en mia EUR)
VM à revenu fixe (*)	801,826
VM à revenu variable (**)	544,113
VM diversifiées (***)	296,444
Fund of funds (****)	141,254
Liquidités	14,511
Immobilier	18,965
Futures, options, warrants	19,372
Divers (*****)	4,508
TOTAL	1 840,993

(*) dont 314,476 milliards d'euros en instruments du marché monétaire et autres titres à court terme

(**) dont 4,073 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,276 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

(***) dont 1,542 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées et 0,317 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

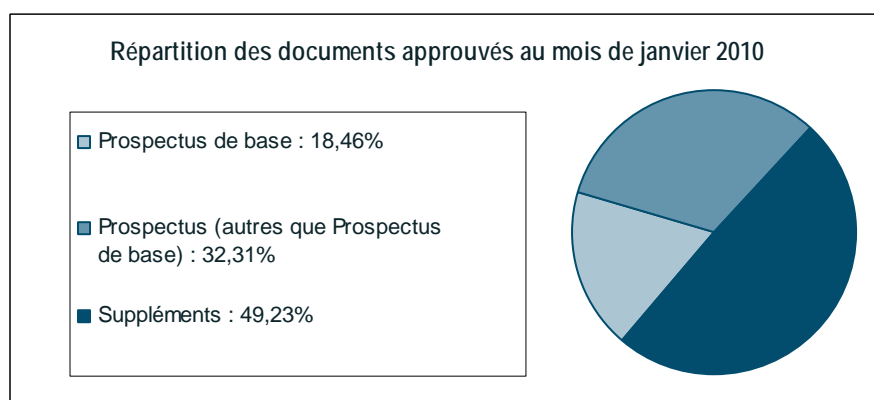
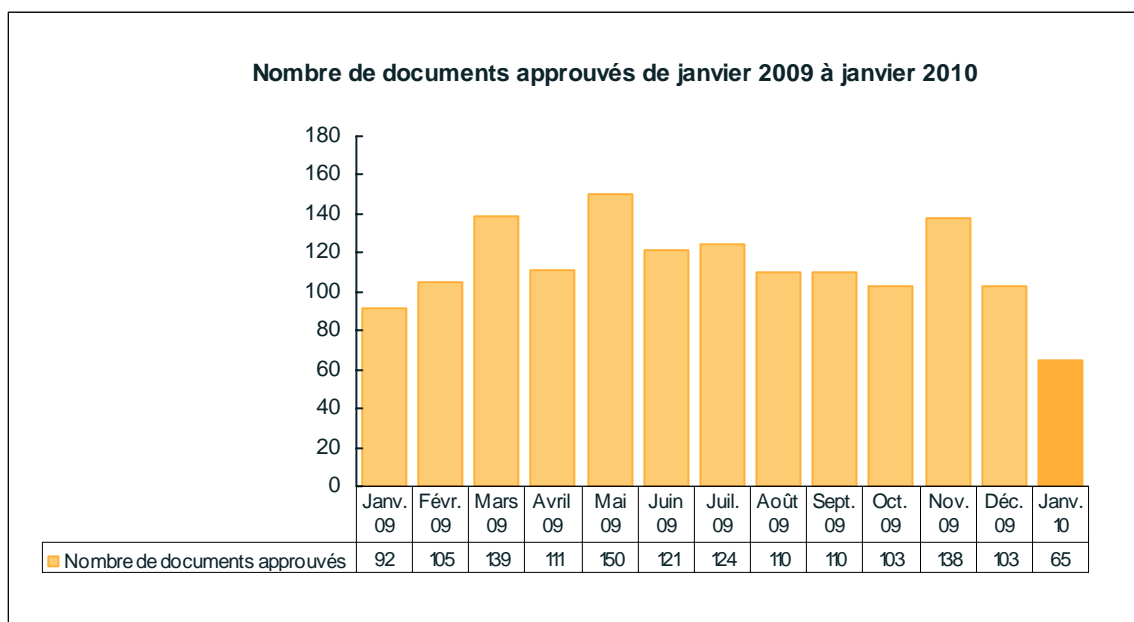
(****) dont 0,190 milliards d'euros en valeurs mobilières non cotées

(*****) dont 0,056 milliards d'euros en capitaux à risque élevé

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

Pour le mois de janvier 2010, un total de 65 documents a été approuvé par la CSSF dont 21 prospectus, 12 prospectus de base et 32 suppléments.

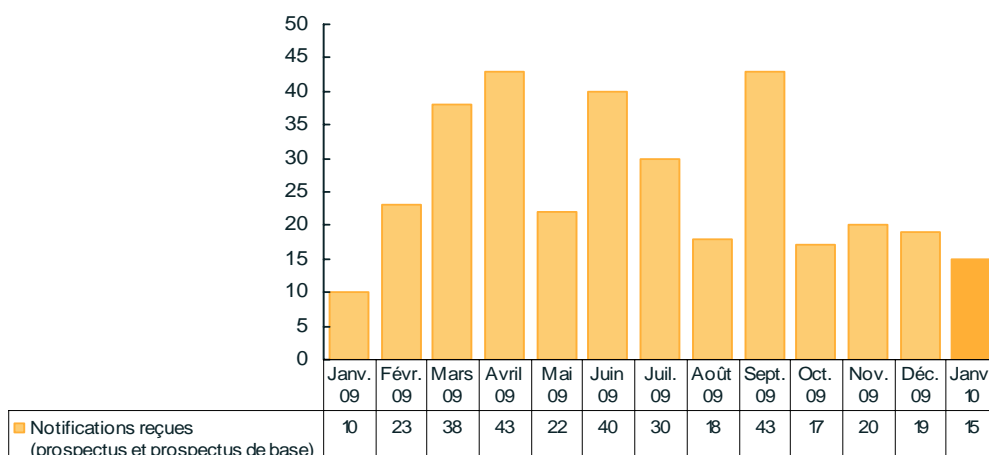


2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

2.1. Notifications reçues par la CSSF

Pour le mois de janvier 2010, la CSSF a reçu 15 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base et 49 par rapport à des suppléments en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

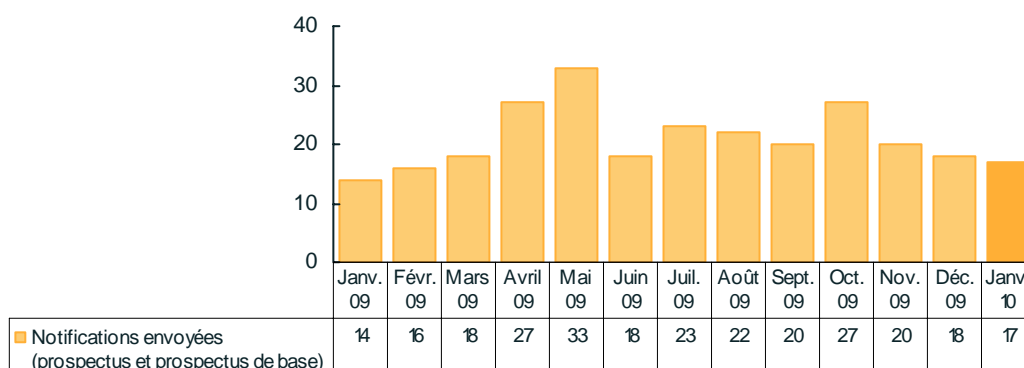
Notifications reçues (prospectus et prospectus de base) par la CSSF de janvier 2009 à janvier 2010



2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de janvier 2010, la CSSF a envoyé des notifications pour 17 prospectus et prospectus de base et pour 23 suppléments¹ approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.

Notifications envoyées (prospectus et prospectus de base) par la CSSF de janvier 2009 à janvier 2010



¹ Ce chiffre correspond au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

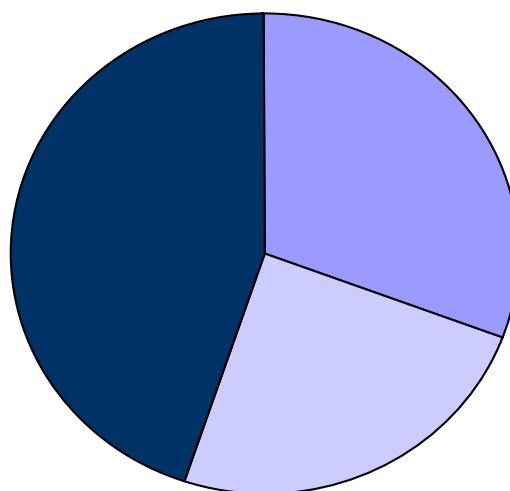
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Au cours du mois de janvier 2010, 4 émetteurs ont désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 16 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'ont plus de valeurs mobilières admises à la négociation sur aucun marché réglementé situé ou opérant dans un pays de l'EEE.

Au 8 février 2010, 751 émetteurs sont repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et sont donc soumis à la surveillance de la CSSF.

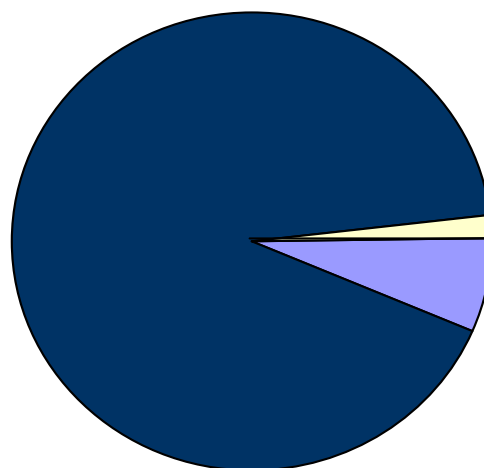
Répartition des émetteurs par pays

■ Luxembourg	: 30,76%
■ Espace Economique Européen	: 24,37%
■ Pays Tiers	: 44,87%



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

■ Actions	: 6,39%
■ Titres de créance	: 92,01%
■ Certificats représentatifs	: 1,46%
■ Warrants	: 0,13%



LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvelles autorisations :

COMPAGNIE FINANCIERE INDEPENDANTE S.A.

5, Zone d'activité Bourmicht, L-8070 Bertrange

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortunes

Autorisation ministérielle du 6 janvier 2010

DOMINION CORPORATE SERVICES S.A.

19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Statuts : domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 5 janvier 2010

TELINDUS S.A.

81-83, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Statuts : opérateur de systèmes informatiques primaires du secteur financier et opérateur de systèmes informatiques secondaires et de réseaux de communication du secteur financier

Autorisation ministérielle du 5 janvier 2010

Elargissements de statut :

BCB & PARTNERS S.A.

Ajout des statuts de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

MAPLES FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Ajout des statuts d'agent teneur de registre, agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle

NOTZ, STUCKI EUROPE S.A.

Ajout du statut de gestionnaire d'OPC non coordonnés

Retraits :

SIX PAY S.A.

10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

TELINDUS PSF S.A.

2, rue des Mines, L-4244 Esch-sur-Alzette

Changement d'adresse :

ARKAI LUXEMBOURG S.A.

43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Changements de dénomination :

FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A. a changé de dénomination en

CENTURIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

GIP INVEST S.A. a changé de dénomination en

HWB CAPITAL MANAGEMENT S.A.

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE PAIEMENT

Nouvelle autorisation :

SIX PAY S.A.

10, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach

■ LISTE DES SOCIETES DE GESTION

Changements d'adresse :

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

8, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel

LGI

16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg

ÖKOWORLD LUX S.A.

36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Retraits :

GOTTARDO EQUITY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX) MANAGEMENT COMPANY

■ LISTE DES SICAR

Nouvelles autorisations :

MICROVENTURES INVESTMENTS S.C.A., SICAR

18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

OREY CAPITAL PARTNERS I S.C.A. SICAR

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Retraits :

GLOBAL BIOFUEL SICAR (GBS), S.C.A.

KKR REI SICAR, S.A R.L.

Changements de dénomination :

3E CAR PARK INVESTORS SCA, SICAR a changé de dénomination en
SEE CAR PARK INVESTORS SCA, SICAR

ABN AMRO PPP INVESTMENTS SCA SICAR a changé de dénomination en
RBS PPP INVESTMENTS S.C.A. SICAR

LEHMAN BROTHERS MERCHANT BANKING PARTNERS IV (EUROPE) S.C.A., SICAR a changé de dénomination en
TRILANTIC CAPITAL PARTNERS IV (EUROPE) S.C.A., SICAR

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

NOM

Banco BPI Cayman Ltd
BPI Capital Finance Ltd
DSB S-tog a/s
SLM Corporation

PAYS DU SIEGE

Îles Caïmans
Îles Caïmans
Danemark
Etats-Unis

Retraits :

NOM

Blue Egel CDO I S.A.
Cheung Kong Finance Cayman Limited
Commerzbank International S.A.
MAN Global Strategies Diversified Ltd
MAN Multi-Strategy Series 5 Ltd
MAN Multi-Strategy Series 6 Ltd
MAN-IP 220 Plus (Series 2) Limited
MAN-IP 220 Plus (Series 3) Limited
MAN-IP 220 Plus (Series 4) Limited
MAN-IP 220 Series 4 Ltd
MAN-IP Prisma (Series 2) Limited
Petrocommerce Invest S.A.
Sappi Papier Holding GmbH
Singapore Telecommunications Limited
VCL No.9 S.A.
Yazicilar Holding A.S.

PAYS DU SIEGE

Luxembourg
Îles Caïmans
Luxembourg
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Bermudes
Malaisie
Autriche
Singapour
Luxembourg
Turquie

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois pendant le mois de décembre 2009

Durant le mois de référence, les quarante organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I :

- ALANDBANKEN GLOBAL PRODUCTS SICAV I, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
- ARGENTA FUND OF FUNDS, 27, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- AXIOM FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- COMMODITY CAPITAL, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- DB ADVISORS INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DB ADVISORS STRATEGY FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EUROPEAN CREDIT FUND SICAV II, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- FAIRWORLD FONDS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- JRS SICAV, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- MERIDIO ISLAMIC FUNDS, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- ÖKOWORLD², 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- PGT CAPITAL, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- PRIME VALUES, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- PROSPER FUNDS SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- RAVEL INVESTMENT SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- SATISFY FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- TRYCON BASIC INVEST HAIG, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

2) OPC partie II :

- HSBC TRINKAUS GOLDEN OPPORTUNITIES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- MERCLIN II SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

3) FIS :

- ALPHA STRATEGY PREMIUM, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- ALTERNATIVE I S.C.A. SICAV-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- ATG ALTERNATIVE INVESTMENT FUND I SICAV-SIF, 335, route de Thionville, L-5885 Hesperange
- BAYVK C1-FONDS, 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- BAYVK H2-FONDS, 18-20, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- CAMBODIA-LAOS DEVELOPMENT FUND S.C.A., SICAV-SIF, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- CENTURION SICAV SIF S.C.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- EQT CREDIT SICAV-FIS, SCA, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- FARRINGDON FUND II SICAV-FIS, 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg
- G B A FUND, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- GAMLA LIV INTERNATIONAL REAL ESTATE FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- GREEN HARBOUR FUND S.A., SICAV-SIF, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- JRS SICAV-SIF, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- KRESSEN INVESTMENT FUND S.C.A., SICAV-FIS, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- ÖKORENTA PRIVATE EQUITY I (LUX) S.A., 3A, rue Kroll, L-1882 Luxembourg
- OTTO BEISHEIM FINANCE SICAF-SIF, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- PLUS 2009 SICAV-FIS S.C.A., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PRAEFINIUM, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- SIGNINA CAPITAL, 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- SOPEP GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- VALBAY STRATEGIES FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Les cinquante organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de décembre 2009 :

1) OPC partie I :

- 4Q-BLEND EQUITY OP, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- ALLIANZ GLOBAL INVESTORS TRENDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- ALLIANZ RCM GARANTIEFONDS KLASSIK 100, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- BALANCED PORTFOLIO A, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- BALANCED PORTFOLIO D, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- BONUS FONDS DIVDAX® 04/2015, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- BONUS FONDS DIVDAX® 11/2014, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- BONUS FONDS DJ EURO STOXX 50® 04/2015, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- COMINVEST GLOBAL CURRENCY PLUS, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- DWS CASH USD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS GOVERNMENT LIQUIDITY FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS ZUKUNFTSFONDS 2025, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS ZUKUNFTSFONDS 2030, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DWS ZUKUNFTSFONDS 2035, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- E.I. CAPITAL, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- ECHIQUIER, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- EURO-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- EUROPA-BOND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- FALLSCHIRM CAPSI FONDS 02/2014, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- FT ABS-INSTITUTIONAL, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- GUARANTEED FORMULA-FUNDS, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- HVB BONUS FONDS DJ EURO STOXX 50® 12/2014, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- MIRABAUD BONDS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- OP TOPIC BIOTECHNOLOGY, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OP TOPIC TELECOMMUNICATION, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OP ZERTIFIKATE PORTFOLIO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OPPENHEIM AKTIEN PROTECT, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- OPPENHEIM BOND GLOBAL, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS DIVIDEND PROTECT 12/2009, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ROLLING BONUS DJ EURO STOXX 50® 2SI, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ROLLING PROTECT 3SI DJ EURO STOXX 50®, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- SEB INSTITUTIONAL, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer

2) OPC partie II :

- AKZENT INVEST FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- WARBURG LIFE ASSEKURANZ, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg

3) FIS :

- CAPITAL INTERNATIONAL PORTFOLIOS 3, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DYNAMIC DECISIONS SICAV-SIF, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
- EXORMA FUND, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- FAREASTFUND OIK, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- FIGARO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- FIMO, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- HVB PENSION FUND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- PIONEER INSTITUTIONAL SIF, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- POSEIDON, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- RAINBOW, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- REAL I.S. & CAM PRIVATE EQUITY DACHFONDS SICAV-FIS I, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- TIZIANO, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- VALARTIS GLOBAL REAL ESTATE SELECT, 5, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

PLACE FINANCIÈRE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **150** (8 février 2010)
Somme des bilans : **EUR 792,642 milliards** (31 décembre 2009)
Résultat avant provisions : **EUR 5,77 milliards** (31 décembre 2009)
Emploi : **26 420 personnes** (31 décembre 2009)

Nombre d'OPC : **3 485** (15 février 2010)
dont 995 fonds d'investissement spécialisés (FIS)
Patrimoine global net : **EUR 1 840,993 milliards** (31 décembre 2009)

Nombre de SICAR : **237** (5 février 2010)

Nombre de fonds de pension : **15** (5 février 2010)

Nombre de sociétés de gestion : **192** (15 février 2010)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)
Emploi : **2 308 personnes** (31 décembre 2009)

Nombre de PSF : **286** dont 10 succursales (15 février 2010)
Somme des bilans : **EUR 22,456 milliards** (31 décembre 2009)
Résultat net provisoire : **EUR 1,57 milliards** (31 décembre 2009)
Emploi : **13 485 personnes** (31 décembre 2009)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **24** (5 février 2010)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **751** (8 février 2010)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 213 personnes** (31 décembre 2009)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF
110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG
Tél. : (+352) 26 251 560
E-mail : direction@cssf.lu
Site Internet : www.cssf.lu